

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DPVI 205 Convention pour subvention avec l'association « Le Petit Ney » pour un pôle ludothèque (18e).

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, voté par le Conseil de Paris le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association « Le Petit Ney » et lui propose l'attribution de la subvention correspondante;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 10 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention , dont le texte est joint à la présente délibération,avec l'association « Le Petit Ney » .

Article 2 : Une subvention d'un montant de 26.500 euros est attribuée à l'association « Le Petit Ney » (10506/D09024) - 10, avenue de la Porte Montmartre (18e), pour des travaux d'ouverture d'un pôle ludothèque bibliothèque à destination des familles du quartier.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 20 nature 2042 fonction 020 ligne 15002 « Subvention d'équipement aux personnes de droit privé » du budget d'investissement 2011 et suivants de la Ville de Paris.